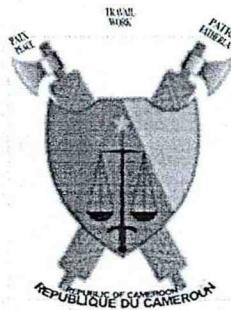


REGION DE L'EXTREME-NORD  
-----  
DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA  
-----  
PREFECTURE DE MOKOLO  
-----  
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET CULTURELLES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

## AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 03/AONO/MINAT/REN/DMT/K41/CDPM-MT/2025 DU 19 JUIN 2025  
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS  
(03) FORAGES PRODUCTIFS EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A  
SIRAKOUTI GAMBA, YELE ET KINGUING, DANS L'ARRONDISSEMENT DE  
MOGODE ; DEPARTEMENT DU MAYO-TSANAGA, REGION DEL'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEPAT  
EXERCICE 2025, IMPUTATION : 59 94 195 05 110000 523412

### 1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Préfet du Mayo Tsanaga à MOKOLO, Autorité Contractante lance pour le compte de la Délégation Départementale de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Mayo-Tsanaga, Maître d'Ouvrage Délégué, un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction de trois (03) forages productifs équipés de pompe à motricité humaine dans L'Arrondissement de Mogodé, Département du Mayo-Tsanaga, Région de l'Extrême-Nord :

Lot N°	TYPE	LOCALITES	ARRONDISSEMENT	DEPARTEMENT
I	Forages équipés de pompe à motricité humaine	SIRAKOUTI GAMBA, YELE ET KINGUING	Mogodé	MAYO-TSANAGA

### 2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment, la réalisation de trois forages, la fourniture et pose des pompes à motricité humaine.

### 3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à l'égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises **agrées** de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de l'hydraulique.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations **authentiques** qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de son dossier.

### 4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par le Budget d'Investissement public du MINEPAT, Exercice 2025, Imputation 59 94 195 05 110000 523412 pour un coût estimatif de vingt-cinq millions cinq cent- mille Francs CFA TTC (25 500 000 FCFA TTC).

## **5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables auprès de la Préfecture de MOKOLO, Autorité Contractante, Cellule d'Appui au lancement des offres dans les services de la Préfecture de MOKOLO.

## **6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres sise dans l'enceinte des services de la Préfecture de MOKOLO, dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance de versement d'une somme de 30 000 FCFA non remboursable au titre des frais d'achat du dossier auprès du trésor public.

## **7. Présentation des offres :**

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur.

## **8. Remise des Offres**

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en **sept (07) exemplaires** dont un (01) original et six (06) copies marquées MINEPAT tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, auprès de la Préfecture de MOKOLO, Autorité Contractante, Cellule d'Appui au lancement des appels offres dans l'enceinte des services de la Préfecture de MOKOLO, au plus tard le **Vendredi 18 Juillet 2025 à 10 heures**, heure locale et devra porter la mention:

« APPEL D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 03/AONO/MINAT/REN/DMT/K41/CDPM-MT/2025 DU 19 JUIN 2025  
EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROIS  
(03) FORAGES PRODUCTIFS EQUIPES DE POMPE A MOTRICITE HUMAINE A  
SIRAKOUTI GAMBA, YELE et KINGUING, DANS L'ARRONDISSEMENT DE  
MOGODE; DEPARTEMENT DU MAYO -TSANAGA, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC DU MINEPAT  
EXERCICE 2025, IMPUTATION 59 94 195 05 110000 523412  
A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT. »

*Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.*

## **9. Recevabilité des offres**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère en charge des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de **cinq cent-dix mille (510 000) francs CFA**, et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres, annexé du récépissé de dépôt CDEC.

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

## **10. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en **un (01) temps le Vendredi 18 Juillet 2025 à 11 heures** précises dans la salle de réunions de la Préfecture de MOKOLO, Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres, dans les services de ladite Préfecture, en présence des soumissionnaires.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

## **11. Délai de réponse des soumissionnaires**

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à **Vingt-Un (21) jours** calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

## **12. Délai d'exécution des travaux**

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la réalisation des travaux est de **trois (03) mois** calendaires. Ce délai comprend les périodes des pluies, toutes les intempéries et sujétions diverses et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de Commencer les travaux, **date de signature de votre contrat**.

## **13. Evaluation des offres:**

L'évaluation des offres se fera en **trois (03) étapes :**

**1<sup>ère</sup> étape :** Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.

**2<sup>e</sup> étape :** Evaluation technique des offres administrativement conformes.

**3<sup>e</sup> étape :** Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

**Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :**

### **13.1- Critères éliminatoires**

#### **13.1.1 : Pièces administratives**

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes dans un délai de 48h ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de caution de soumission et de récépissé de dépôt CDEC

#### **13.1.2 : Offre technique**

- a) Dossier incomplet ou pièces non conformes ;
- b) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- c) Chiffre d'affaires dans l'Hydraulique et Travaux Publics (BTP) au cours des trois (03) dernières années inférieur à vingt millions (20 000 000) de Francs CFA ;
- d) N'avoir pas justifié de la réalisation au cours des trois dernières années, comme entrepreneur principal, d'un chantier de construction ou de Forages ;
- e) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;

- f) Non satisfaction, au moins, à trente-deux (32) critères essentiels sur quarante&<sup>2</sup>-cinq (45).

#### 13.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Pièces non conformes ;
- c) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- d) Absence d'un sous-détail de prix ;
- e) Sous-détail de prix erroné.

#### 13.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 45 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur **2 critères** ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur **18 critères** ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur **12 critères** ;
- d) L'organisation et méthodologie d'exécution sur **8 critères** ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur **5 critères**.

### 14. Attribution du Marché

Le Préfet du Mayo -Tsanaga à MOKOLO, Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

### 15. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagées par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### 16. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, aux heures ouvrables, auprès de la Délégation Départementale du MINEPAT du Mayo-Tsanaga ou à la Préfecture de MOKOLO, Cellule d'Appui au lancement des appels d'offres, dans l'enceinte des services de la Préfecture du Mayo-Tsanaga à MOKOLO.

#### Ampliations:

- MINMAP /DGMI (pour information)
- GRN/EN (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour diffusion)
- PRESIDENT/ CDPM-MT (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DRMAP/SMI (pour archivage)
- DDMAPMT/SPM (pour archivage)
- AFFICHAGE /ARCHIVES (pour information et mémoire)

MOKOLO, le 19 JUIN 2025

Le Préfet du Mayo -Tsanaga,  
(Autorité Contractante)



AVOM DANG  
Administrateur Général Principal